Compte-rendu de la rencontre avec Damien Durand, chef du service pédagogique de l'AEFE

AEFE - Jeudi 18 juin 2015

Étaient présents

Pour le service pédagogique de l'AEFE : Damien Durand, chef de service, Michel Héron IA-IPR d'histoire-géographie, Béatrice Quelet IA-IPR de mathématiques et Pierre Jauzein IA-IPR de sciences expérimentales et technologie.

Pour le Sgen-CFDT : Alain Schneider secrétaire général, Anne Marincic, Françoise Guyot, Ludovic Chevutschi, secrétaires nationaux.

Présentation

Damien Durand, le nouveau responsable du service pédagogique de l'AEFE, appartient au corps des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux ; il a occupé diverses responsabilités avant de prendre en février 2015 la tête du service pédagogique de l'AEFE, succédant à Joëlle Jean.

Dans le contexte de la préparation de la mise en place de la réforme du collège, c'est sur le thème de la formation des personnels que l'entretien a été engagé. Notre secrétaire général a rappelé le caractère généraliste du Sgen, syndiquant tous les personnels qu'ils soient enseignants ou non et que lque soit leur statut. Évoquer la question c'est aborder non seulement les personnels enseignants mais bien également l'ensemble des personnels en poste dans les établissements.

M. Durand, qui rappelle qu'il a été IA-IPR vie scolaire se dit sensible à cette conception de la formation englobant tous les personnels. Pour lui le caractère unique du réseau de l'AEFE entraîne des spécificités en termes de formation des personnels. Il insiste sur la place importante accordée aux EEMCP2 dans les plan de formation et le rôle de conseil et de relais qu'il entendait voir développer. Il affirme son attachement à la formation de tous les personnels, il a d'ailleurs été en poste en IUFM. Il se dit surpris que les EEMCP2 ne puissent aller dans les classes de leurs collègues enseignants qui l'accepteraient, car il considère que l'analyse de pratiques est un outil important pour les conseillers pédagogiques, l'évaluation restant bien entendu du ressort exclusif des IA-IPR. Les lettres de mission seront retravaillées dans ce sens.

Il insiste sur la création des nouveaux parcours qui sont articulés avec les éléments du socle commun : parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP), parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), parcours éducatif de santé, parcours de citoyenneté. Ils doivent être construits par tout le monde et nécessitent la participation de tous les personnels. La formation initiale des enseignants inclut des modules sur l'interdisciplinarité et l'analyse de pratique. Les EPI vont aider à la mise en œuvre de ces parcours.

Il prend l'exemple de l'éducation morale et civique (EMC) qui devait à l'origine être assurée par tous les enseignants car les valeurs de la République sont des valeurs communes. Il regrette le glissement qui s'est opéré et qui l'a finalement attribuée aux seuls enseignants d'histoire-géographie. Il s'interroge sur la façon dont cet enseignement fera l'objet d'une évaluation.

Le Sgen-CFDT rappelle qu'il est opposé à un fonctionnement descendant où la bonne parole transiterait du haut vers le bas via les conseillers pédagogiques. Il est favorable aux échanges d'expériences qui permettent d'exploiter toutes les ressources, y compris les résidents. Au sujet du parcours éducatif de santé, il souligne que les personnels de santé à l'étranger sont souvent des recrutés locaux et qu'il est nécessaire de les former aussi.

M. Durand considère effectivement que la mission de l'AEFE et de son service pédagogique est l'accompagnement des équipes.

Il est prévu de mettre en place de la formation à distance en amont des interventions des IA-IPR pour qu'elles soient bien préparées. Dans la zone Océan indien les EEMCP2 ont été formés pour être formateurs à distance et produire des modules de formation sur M@gistère. Cette expérience sera étendue à d'autres zones. Ceci répond à un souci d'économies et d'efficacité.

Réforme du collège et nouveaux programmes

M. Durand souligne que la rentrée de septembre verra la mise en œuvre de la réforme des obligations de service des enseignants du second degré ainsi que la préparation de la réforme du collège qui interviendra en septembre 2016, sans oublier les nouveaux programmes et l'introduction de l'enseignement moral et civique. Il répète que cette année sera une année de transition qui connaitra peut-être certaines difficultés. Pour les personnels de direction, c'est beaucoup de choses à mettre en œuvre et ils vont être énormément sollicités. Dans le cadre des séminaires de formation, ils disposeront d'une journée de travail sur ces sujets.

Il est prévu qu'un tiers des formations des enseignants se fassent en inter-degrés. En particulier dans chaque zone les EEMCP2 (enseignants expatriés à mission de conseiller pédagogique du second degré) et les EMFE (enseignant maitre formateur en établissement - premier degré) seront regroupés en inter-degrés pendant trois jours pour une réflexion sur la réforme du collège. Ce sont eux qui ensuite animeront dans les établissements des séances pour la mise en place de la réforme, pour proposer des ressources, etc.

Dans chaque plan régional de formation il y aura au moins une formation à l'EMC.

Le Sgen-CFDT regrette qu'il n'y ait pas eu réellement une incitation à répondre à la consultation sur les nouveaux programmes et que les établissements n'aient pas pris l'initiative d'une réponse collective. M. Héron fait remarquer que c'était une consultation individuelle et que le service pédagogique n'avait pas à faire remonter une contribution comme c'était le cas pour d'autres consultations. L'AEFE a relayé l'information et le mode d'emploi, il n'y a pas eu de difficulté technique. Mais il est vrai que cette concertation a eu lieu à un moment où il y avait déjà beaucoup de nouveautés à prendre en compte, il y a eu embouteillage.

Nouveaux décrets et IMP

M. Durand rappelle que les textes clarifient les domaines d'action des enseignants et que le décret instituant les IMP cadre précisément les tâches qu'elles peuvent rémunérer.

Le Sgen-CFDT mentionne le cas des APP Monde qui demandent un fort investissement de la part des personnels alors que les moyens alloués par l'Agence ne peuvent couvrir que des dépenses matérielles. Comment faire pour rémunérer le travail des enseignants ? Pour M. Durand cela peut relever de l'autonomie des établissements qui disposent de marges de manœuvre que n'ont pas les établissements en France.

C'est à l'établissement et aux équipes pédagogiques de faire des choix sur les projets à soutenir avec les moyens qui sont les leurs. M. Héron cite le cas des heures de concertation qui avaient été instituées en histoire-géographie dans certains pays où l'enseignement est assuré en français et dans la langue du pays. Ces heures étaient prévues pour le démarrage du projet, elles ont moins d'utilité maintenant. Ces moyens pourraient être utilisés à d'autres projets. Ces choix relèvent encore une fois de l'autonomie des établissements.

L'AEFE est très prudente sur l'utilisation des IMP. La circulaire ministérielle en définit très précisément le cadre. Il convient de ne pas utiliser les IMP sur tout et n'importe quoi, il y a un risque d'inflation.

Dématérialisation de la correction du bac

Le Sgen-CFDT exprime sa satisfaction sur le plan technique. Le logiciel est très bien conçu, facile d'utilisation et ne nécessite pas de connaissances particulières en informatique. Il regrette en revanche la sous utilisation du forum de discussion, constatée dans de nombreux cas, durant la phase de correction ; les rares tentatives d'échanges restant souvent sans réponse. Les collègues ont bénéficié d'une présentation très complète sur la technique d'utilisation du logiciel mais n'ont pas été suffisamment sensibilisés à la nécessité d'échanger sur ce forum pour suppléer aux échanges directs qui existaient dans le passé. M. Durand reconnait que l'Agence doit avoir un discours incitateur sur ce point.

Concernant l'organisation, le Sgen-CFDT pointe l'absence de visioconférence systématique pour l'harmonisation (avant la correction) et le fait que dans certains établissements les proviseurs ont demandé aux correcteurs d'assurer leurs cours pendant la correction. M. Durand juge qu'il est nécessaire de trouver un équilibre afin de préserver la « reconquête » du mois de juin. Il est possible de maintenir les cours mais à

condition de ménager un temps de correction suffisant à des horaires raisonnables. C'est aux chefs de centre de rechercher cet équilibre. Si des problèmes apparaissent dans un établissement, il convient de tenter de trouver une solution localement puis si besoin de faire remonter la difficulté au chef de centre. Si le problème persiste le service pédagogique peut être sollicité.

Enseignement des langues

La brochure sur la politique des langues de l'AEFE vient d'être mise à jour. Elle a été allégée et sera mise en ligne sur le site de l'AEFE à la rentrée. L'apprentissage de la LV2 pour tous dès la 5e (et la suppression des classes bi-langues hors poursuite d'un autre langue que l'anglais en primaire) dans le cadre de la réforme du collège ne remettra pas en cause la politique de l'Agence pour les langues qui est très éloignée de ce qui se fait dans l'Éducation nationale du fait du contexte étranger. La disparition des « classes européennes » n'est pas un problème, elles continueront à exister dans le réseau sous une forme ou une autre. Par contre il y a quelques inquiétudes sur l'OIB qui peine à recruter.

Pour attirer l'attention de ses interlocuteurs sur la problématique du français langue étrangère (FLE), le Sgen-CFDT prend l'exemple du passé composé qu'un enseignant doit expliquer à des élèves de primaire. Selon que ses élèves sont francophones ou non il devra utiliser des méthodes très différentes. D'où la nécessité de systématiser la formation des enseignants du réseau au FLE, y compris en ayant recours à de la formation à distance.

Pour M. Durand, cette formation constitue plutôt le marché des Instituts français et pas celui de l'AEFE. La mettre en place créerait de la concurrence. Par contre il accueille plus favorablement la proposition de valoriser des compétences en FLE lors du recrutement en favorisant les candidatures d'enseignants ayant suivi une formation de FLE. Le Sgen-CFDT rappelle que cette formation dont le coût n'est pas négligeable est toujours à la charge des enseignants.

Divers

Le Sgen-CFDT attire l'attention du service pédagogique sur les retards d'inspection dont souffrent certains enseignants résidents. S'il est vrai que l'absence de revalorisation de la note pédagogique n'a aucune importance pour l'avancement d'échelon qui se fait toujours au grand choix, c'est par contre pénalisant pour le passage à la hors classe. Certains n'ont pas eu la visite d'un inspecteur depuis vingt ans !

Les IA-IPR soulignent que ce n'est pas l'apanage de l'AEFE et que les académies connaissent aussi de tels retards. Il est possible de solliciter les académies partenaires mais encore faut-il qu'elles soient prêtes à envoyer un inspecteur pour une personne, parfois dans des pays éloignés et avec des conditions difficiles. Un rappel est fait sur l'existence du site dédié qui permet d'envoyer une demande officielle d'inspection.